

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°078

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 07 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni Hôtel de ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Franck LE ROY	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Philippe ALLAIN	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Ling LENZI
Madame Zakia BOUZIDI	Monsieur Jose LESERRE
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Marie-francoise MESSEZ	Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI

Secrétaire de séance : Guillaume GODIN

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/

**OBJET : Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Examen du rapport
d'observations définitives - EPT Plaine Commune (exercice 2016 et suivants)**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L243-6 qui dispose expressément que : « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat » ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé au contrôle de la gestion de l'établissement public territorial Plaine Commune ;

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport d'observations définitives ;

Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur, ce rapport doit être communiqué au conseil municipal, être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion suivant sa réception et donner lieu à un débat.

Prend acte par 49 pour

DELIBERE :

DEBAT sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de l'établissement public territorial Plaine Commune, tel qu'annexé à la présente délibération,

PREND ACTE de ce rapport.

Reçue en préfecture le : 18/07/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20220707-lmc125683-DE-1-1
Publiée le : 13/07/22
Certifiée exécutoire : 18 JUL. 2022

Le Maire,
Karine FRANCLLET



